



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 28 janvier 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-82

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 JANVIER 2004

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 21 janvier 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-83

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 51 - 75 131,13 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 51 - 318 373,10 \$ ET PD NUMÉRO 2 - 52 296,26 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 52 - 2 080,58 \$ ET NUMÉRO 1 - 1 284,86 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 45 - 1 367 934,42 \$ ET NUMÉRO 1 - 104 991,22 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 51 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 51 et PD numéro 2, les listes des réquisitions numéro 52 et numéro 1 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéro 45 et numéro 1 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 51	Pièces de comptes à payer	75 131,13 \$	12 au 16 janvier 2004
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	318 373,10 \$	12 au 16 janvier 2004
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	52 296,26 \$	12 au 16 janvier 2004
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	2 080,58 \$	12 au 16 janvier 2004
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	1 284,86 \$	12 au 16 janvier 2004
Liste des embauches numéro 45	Embauches de personnel temporaire	1 367 934,42 \$	22 déc. 03 au 9 jan. 04
Liste des embauches numéro 1	Embauches de personnel temporaire	104 991,22 \$	1 ^{er} au 9 janvier 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

CE-2004-84 Adoptée
ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-01 - 367 058,79 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 14 JANVIER 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-01 d'un montant total de 367 058,79 \$ pour la période du 1^{er} au 14 janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-85 SOUMISSION 2003 SI 177 - BRINKS CANADA - RÉILIATION DE CONTRAT SECTION A - TRANSPORT DE FONDS - SÉCUR INC. - ADJUDICATION DE CONTRAT SECTION A - TRANSPORT DE FONDS - SERVICE DES FINANCES, DIVISION COMPTABILITÉ, OPÉRATIONS, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat, de la section A de la résolution numéro CE-2003-1239, accordé à la compagnie Brinks Canada Ltd, 2755, chemin Lancaster, Ottawa, Ontario, K1B 4V8, pour les services de cueillette et dépôt d'argent.

QUE ce comité adjuge un contrat à la compagnie Sécur Inc., 1390, rue Barré, Montréal, Québec, H3C 1N4, pour la cueillette et dépôt d'argent selon la section A, volet « Finance » uniquement, pour un montant de 40 070,11 \$ incluant les taxes et ce, comme étant pour ce volet la deuxième plus basse soumission reçue et conforme. Le contrat sera effectif le 1^{er} mars 2004 pour se terminer le 31 août 2007.

Les fonds à cette fin pour l'année 2004 seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-419	8 975,28 \$	Service des finances – autres services professionnels et administratifs
04-13493	323,34 \$	TPS à recevoir ristourne

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2005, 2006 et 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-86 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LÉGION ROYALE CANADIENNE NORRIS (QUÉBEC NO 227) - 231, BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Légion Royale Canadienne Norris (Québec no 227) a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 231, boulevard Maloney Ouest;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Légion Royale Canadienne Norris (Québec no 227) pour l'immeuble situé au 231, boulevard Maloney Ouest.

Adoptée

CE-2004-87

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET - 63, RUE CORBEIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation du centre hospitalier Pierre-Janet a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 63, rue Corbeil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Fondation du centre hospitalier Pierre-Janet pour l'immeuble situé au 63, rue Corbeil.

Adoptée

CE-2004-88

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-51 - 241 265,65 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-51 d'un montant total de 241 265,65 \$ pour la période du 6 au 12 janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-89

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-01 - 28 044,51 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 d'un montant total de 28 044,51 \$ pour la période du 6 au 12 janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-90

SOUSSION 2003 SI 160 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU - PARC DUPUIS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 78 422,89 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Dupuis, pour la somme de 78 422,89 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 17 décembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30137-006-45229	75 695,86 \$	Aménagement et réfection de divers parcs jeux d'eau parc Dupuis
04-13493	2 727,03 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30137-004	15 152 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // aménag. stationnement Théâtre de l'Île
06-30137-006		15 152 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // jeux d'eau parc Dupuis

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-91

SOUSSION 2003 SI 258 - ÉLECTROMÉGA LTÉE - FOURNITURE DE FEUX PIÉTONS AVEC DÉCOMPTES NUMÉRIQUES - MODULES À DIODES ÉLECTROLUMINESCENTES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 67 289,66 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Électroméga Ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8, pour la fourniture de feux piétons avec décomptes numériques – modules à diodes électroluminescentes pour la somme de 67 289,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les sections 1 et 2 de sa soumission déposée en date du 3 décembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune de ces sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-31290-001-45230	64 949,78 \$	Décomptes numériques pour les feux de circulation achat de décomptes numériques
04-13493	2 339,88 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-92

SOUMISSION 2003 SP 234 - ÉLECTROMÉGA LTÉE - FABRICATION DE LENTILLES PIÉTONS ET DE DÉCOMPTES NUMÉRIQUES À DIODES ÉLECTROLUMINESCENTES DE TYPE MODULE ENFICHABLE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 139 925,04 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Électroméga Ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8, pour la fourniture de lentilles piétons et de décomptes numériques à diodes électroluminescentes de type module enfichable et de signaux pédestres complets pour la somme de 139 925,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 29 octobre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-31290-001-45231	135 059,38 \$	Décomptes numériques pour les feux de circulation achat de décomptes numériques
04-13493	4 865,66 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-93

DEMANDE D'UTILISATION DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN PAR L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE EN SITUATION D'URGENCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire de l'Île demande l'autorisation d'utiliser l'aréna Robert-Guertin pour accueillir temporairement ses élèves et ses employés advenant l'évacuation d'urgence de l'école;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des arénas a été consulté et a donné son accord au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en situation d'urgence, peut compter sur la collaboration de l'école secondaire de l'Île pour héberger ses sinistrés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'utilisation de l'aréna Robert-Guertin aux fins demandées par l'école secondaire de l'Île.

La surveillance et le contrôle des élèves seront sous la responsabilité de l'école.

La présente entente ne s'applique pas lors d'une évacuation générale du secteur.

Adoptée

CE-2004-94 **SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET CARAVANING DE L'OUTAOUAIS – MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association régionale de camping et caravaning de l'Outaouais à l'attention de monsieur Normand Perron, président, 90, rue de Tadoussac, Gatineau, Québec, J8T 7K1, à titre de subvention pour le rassemblement d'ouverture qui se tiendra à l'aréna Robert-Guertin du 21 au 24 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau - de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-95 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - PROJET DE COOPÉRATION AU MAROC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de monsieur François Allard, 360, boulevard La Vérendrye Est, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour leur projet de coopération au Maroc.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-96

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE FORMATION OFFERTE PAR LA COMAQ LE JEUDI 12 FÉVRIER 2004 AU PALAIS DES CONGRÈS DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue d'une formation par la COMAQ au Palais des congrès de Gatineau le 12 février 2004 portant sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et autorise la participation des membres du conseil.

Les fonds à cette fin, au montant de 5 500 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-1110-435 – conseil – formation.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-97

SUBVENTION DE 100 \$ - C.H.S.L.D. CHAMPLAIN GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du C.H.S.L.D. Champlain Gatineau à l'attention de madame Louise Lalonde, secrétaire, 510, boulevard La Vérendrye Est, Gatineau, Québec, J8P 8B4, à titre de subvention pour l'organisation de la Soirée souper Rétro qui aura lieu le 31 janvier 2004. Les fonds recueillis serviront à rehausser la qualité de vie des résidents du C.H.S.L.D..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-98

SUBVENTION DE 1 130 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS - CONFÉRENCE – 11 FÉVRIER 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 130 \$ à l'ordre de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais à l'attention de madame Diane Desnoyers, présidente, 556, rue Charles-Desnoyers, Gatineau, Québec, J8P 3X3, à titre de subvention pour le souper-conférence du 11 février 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	70 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

11407-972	100 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	25 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11404-972	35 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétréau subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la- Montagne subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-99

PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES THÉRÈSE CYR, JOCELYNE HOULE, DENISE LAFERRIÈRE ET LOUISE POIRIER AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS (RÉFAP)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2002-192, a nommé mesdames les conseillères Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à titre de représentantes de la Ville de Gatineau au sein du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à participer aux activités organisées par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires du poste 02-11100-312 - conseil municipal – frais de représentation.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-100 **MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - PRÉPARATION D'UN RAPPORT - 100, RUE GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le directeur général de la Ville de Gatineau pour examiner le dossier touchant le 100, rue Gamelin et d'en faire un rapport au conseil dans un délai maximal de cent vingt jours.

Adoptée

CE-2004-101 **PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN GAGNON AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Gagnon a été nommé à l'essai pour une période de 6 mois par la résolution numéro CE-2003-199 adoptée par le comité exécutif le 12 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Gagnon a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Martin Gagnon au poste de pompier au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 12 août 2003.

Adoptée

CE-2004-102 **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES EX-VILLES DE HULL ET DE GATINEAU AU 1^{er} JANVIER 2004**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la tarification de l'assurance collective des employés des ex-Villes de Hull et de Gatineau applicable à compter du 1^{er} janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE l'actuaire-conseil de la firme Groupe-conseil Aon inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe-conseil Aon inc., dans leur lettre du 17 décembre 2003, recommande le renouvellement des contrats d'assurance selon la proposition offerte par la SSQ Groupe Financier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement des régimes d'assurances collective des employés des ex-Villes de Hull et de Gatineau de la SSQ Groupe Financier applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 et ce, selon leur proposition soumise le 29 septembre 2003 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-103* RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES SANSCARTIER, MAGASINIER - CHARGÉ DE TÂCHES, SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES, À COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Sanscartier, magasinier – chargé de tâches au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} février 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Jacques Sanscartier aura complété 31 ans et 1 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Jacques Sanscartier à compter du 1^{er} février 2004.

M. Sanscartier est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jacques Sanscartier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-104* RETRAITE DE MONSIEUR RÉAL THIBAUT, OPÉRATEUR DE CAMION CITERNE, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{er} MARS 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réal Thibault, opérateur de camion citerne au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} mars 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Réal Thibault aura complété 45 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Réal Thibault à compter du 1^{er} mars 2004.

M. Thibault est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Réal Thibault leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-105*

RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-YVES LALONDE, PRÉPOSÉ À LA FABRICATION D'ENSEIGNES, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{er} JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lalonde, préposé à la fabrication d'enseignes au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} juin 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Jean-Yves Lalonde aura complété 29 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Jean-Yves Lalonde à compter du 1^{er} juin 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jean-Yves Lalonde leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-106*

RETRAITE DE MONSIEUR YVON FRÉCHETTE, OPÉRATEUR, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Fréchette, opérateur au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Yvon Fréchette aura complété 20 ans et 8 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Yvon Fréchette à compter du 1^{er} avril 2004.

M. Fréchette est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Yvon Fréchette leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-107

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR DAVID GONNET AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Bélair a été promu au poste de lieutenant, en remplacement de monsieur Jean Pilote, lequel a été promu au poste de chef aux opérations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur David Gonnet au poste de pompier au Service de sécurité incendie, en remplacement du pompier Marc Bélair récemment promu au poste de lieutenant, le tout conformément à la convention collective.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de douze mois de monsieur Jean Pilote, chef aux opérations au Service de sécurité incendie prévue le 29 octobre 2004 soit complétée.

M. Gonnet est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – combat des incendies – réguliers – pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-108

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AU 43, RUE SAINT-HYACINTHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 43, rue Saint-Hyacinthe, à l'effet de maintenir le bâtiment résidentiel exempt de déficiences d'habitation en vue de se conformer au règlement municipal numéro 1599 relatif aux conditions de salubrité et à l'entretien des immeubles résidentiels (code du logement) sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires monsieur Jonas Moniz et madame Ema Moniz Da Silva ont été avisés par courrier certifié de procéder aux correctifs requis à leur immeuble, qu'ils n'ont pas donné suite aux avis émis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mandater les procureurs de la Ville afin d'entreprendre toutes les procédures judiciaires appropriées afin de faire respecter les dispositions des règlements municipaux relativement à l'immeuble situé au 43, rue Saint-Hyacinthe.

Adoptée

CE-2004-109

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AU 45 À 47 RUE SAINT-HYACINTHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 45 à 47 rue Saint-Hyacinthe, à l'effet de maintenir le bâtiment exempt de déficiences quant aux conditions d'habitation et de se conformer ainsi au règlement municipal numéro 1599 relatif aux conditions de salubrité et à l'entretien des immeubles résidentiels (code du logement) sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires messieurs Georges Moniz et Jonas Moniz ont été avisés par courrier certifié de procéder aux correctifs requis à leur immeuble, qu'ils n'ont pas donné suite aux avis émis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mandater les procureurs de la Ville afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées afin de faire respecter les dispositions des règlements municipaux relativement aux immeubles situés aux 45 à 47, rue Saint-Hyacinthe.

Adoptée

CE-2004-110

PROLONGATION DES CONTRATS ET ENTENTES EXISTANTS SUR LE CONTRÔLE ANIMALIER JUSQU'AU 30 JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier a mis en branle le processus d'appel d'offres dans le but d'obtenir un fournisseur unique de services de contrôle animalier pour l'ensemble du territoire de la ville à compter du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT QUE les ententes, contrats et subventions avec les sous-traitants actuels venaient à échéance le 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'ils sont d'accord à repousser la date d'échéance et acceptent les modalités que nous leur proposons :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger jusqu'au 30 juin 2004, les ententes et subventions suivantes concernant le contrôle animalier :

- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Masson-Angers
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Buckingham
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Outaouais et l'ex-Ville de Gatineau
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville de Hull
- Le contrat entre la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec et l'ex-Ville d'Aylmer
- Le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Masson-Angers
- Le contrat entre monsieur Aurèle St-Amour et l'ex-Ville de Buckingham

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
29200-439-45232	42 758 \$	Contrôle animalier autres/techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif